



COMMUNE DE MOUCHAMPS

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un le 25 janvier à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoints

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Jean-Yves BODET, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Laetitia BRIDONNEAU, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Monsieur Aurélien CAILLEAUD, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Magali MARTINEZ-MARTINEZ, Monsieur Cyril ROUTCHENKO, Madame Amélie SUREAU, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

A donné procuration : Madame Annabelle LOISEAU à Madame Nathalie GODARD

Excusés :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Amélie SUREAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

**Pour les marchés publics**

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant TTC	Commentaires éventuels
24/11/2020	Sapins de Noël	GREAU Xavier	115,98 €	
26/11/2020	Cartes d'identité Maire et Adjoints	FABREGUE	34.80 €	
26/11/2020	Livre "Histoire et Généalogie de la maison Rohan"	MARTIN GEORGES	35,00 €	

**Pour les concessions**

Date de la décision	Cimetière concerné	Nom et prénom du concessionnaire	Durée de la concession	Montant de la concession TTC	Commentaires éventuels
14/12/2020	La Chaussée	BRELE Christian	30 ans	198 €	Nouvelle

**Droit de préemption**

N° de la décision	Date	Parcelles concernées	Situation géographique	Vendeur	Acquéreur	Commentaires éventuels
21/DIA/01/001	19/01/2021	AB 360	15 Place Clemenceau	CONSORTS GOBIN	FAVROU David	pas de préemption
21/DIA/01/002	19/01/2021	AB 870	Le Bourg	CONSORTS GOBIN	Commune	préemption
21/DIA/01/003	19/01/2021	YK 237	21 Rue du Clos St Jacques	HUMEAU René	PELLETIER Laurent	pas de préemption
21/DIA/01/004	19/01/2021	ZT 654	16 Rue du Charriau	MERLET Laurent	CADEC Philippe	pas de préemption
21/DIA/01/005	19/01/2021	YV 976	5 Rue du Breuil	Consorts LE-ROUX	BREMAUD DION	pas de préemption

INFORMATIONS PAR LES DIFFERENTS MEMBRES DES COMMISSIONS DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Les membres de chaque commission communautaire sont invités à faire un rapide compte-rendu des actions menées par leur commission au sein de la Communauté de Communes.

### 1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21, abstention 2)

DECIDE

Article unique : d'approuver la modification des statuts ci-annexés.

### 2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : SUPPRESSION DE LA SUBVENTION COMMUNALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de supprimer le versement de la subvention complémentaire communale d'aide à la rénovation de façades de 150 €.

### 3 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2019 – VENDEE EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Départemental d'Adduction en Eau Potable, transmis par Vendée Eau, pour l'exercice 2019.

### 4 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de prendre acte du compte-rendu de gestion du Service Public d'Assainissement Collectif

### 5 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de prendre acte du compte-rendu de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

### 6 – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de prendre acte du compte-rendu de gestion du Service Public des ordures ménagères

## 7 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de désigner Messieurs Patrick MANDIN (titulaire) et Jean-Michel LUMEAU (suppléant) pour représenter la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée.

Messieurs MANDIN et LUMEAU n'auront qu'un rôle consultatif.

## 8 – VOIRIE : CESSIONS DE TERRAINS RUE DES AJONCS : DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article 1 : de constater la désaffectation de l'usage direct du public de la voirie communale rue des ajoncs, d'une superficie d'environ 1 072m<sup>2</sup>.

Article 2 : de déclasser du domaine public communal cette emprise, désaffectée de son usage direct du public.

Article 3 : d'approuver la cession au prix de 3 €/HT le m<sup>2</sup> des terrains suivants :

Parcelle	Surface	Acquéreur
N° 403	180m <sup>2</sup>	BERTHOME Jérémie et BOILEAU Eloïse
N° 411	45m <sup>2</sup>	PERNIN François et BIZON Hyacinthe
N°404 et 406	291m <sup>2</sup>	CHENU Jean-René
N°405	173 m <sup>2</sup>	SICOT Patrice

## 9 – CONVENTION GESTION DES OUVRAGES DU SITE DU MOULIN DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : d'approuver la convention établie pour cette délégation de gestion

## 10 – QUARTIER DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la poursuite du projet.

Article 2 : de solliciter une subvention d'Etat conformément au plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES	Montant HT
<b>TRAVAUX CONSTRUCTION HALLE</b>	
1 - Construction de la halle	111 700 €
2 - Création de sanitaires	67 800 €
<b>HONORAIRES</b>	
Architecte	22 500 €
Etudes techniques et divers	15 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>217 000 €</b>

### 11 – FINANCES : AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 pour les opérations suivantes :

Article/opération		Crédits 2021 préalables au vote (25% maximum)
Crédits votés par opération		
2116 op 07801	Finition mur cimetière La Chaussée	2 500,08 €
2313 op 202006	Electricité maison du Parquet	4 380,38 €

### 12 – CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR OPERATION D'ECLAIRAGE LOTISSEMENT DES BASSES BALLIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de valider la proposition du SYDEV, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

### 13 – RESSOURCES HUMAINES SERVICES TECHNIQUES : MODIFICATION DE RYTHME DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22, abstention 1),

DECIDE

Article 1 : de mettre en place un cycle de travail de 37H pour les services techniques

Article 2 : de poser les conditions pour la récupération des jours supplémentaires générés à savoir :

- pas de cumul possible de plus de 2 jours consécutifs
- pas de jour de récupération possible la veille et le jour du feu d'artifice
- présence minimum obligatoire de 4 agents la veille et les jours de montage de logistique des événements festifs communaux
- aucune récupération du 1<sup>er</sup> avril au 31 août
- de ne pas poser de jour de congé annuel durant les mois d'avril et mai sauf après accord du Maire.

14 – RESSOURCES HUMAINES : BESOINS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2021 les agents contractuels nécessaires pour satisfaire un besoin saisonnier ou temporaire d'activités au sein des services techniques, du service enfance jeunesse dans la limite des durées maximales fixées.

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
Cadre d'emploi	Rémunération	Missions	Durée maximale
1 Adj. Tech. Territ.	IB 350 – IM 327	Entretien des espaces verts Travaux de voirie (nettoyage panneaux signalétique, regards pluviaux, démoussage trottoirs...)	1 350 heures
<b>SERVICE ENFANCE JEUNESSE</b>			
Cadre d'emploi	Rémunération	Missions	Durée maximale
7 Adjoints Animation	IB 350 – IM 327	Animation auprès des enfants pendant les petites vacances et durant l'été	1 600 heures

Etant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents pour le montant maximum d'heures seront inscrits au budget, chapitre 012.

15 – RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : d'adopter le tableau des emplois suivants :

GRADE ou EMPLOIS	CAT.		Durée hebdo. Du poste en centième (délibération et rémunération)	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'em- ploi créé)  Emploi	Poste vacant depuis le	Poste occupé Temps de travail (TP en %)
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché territorial	A	1	35,00	Directrice Générale des Services	.../.../.....	100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Accueil - Etat Civil - Urbanisme		100%
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00	Communication - Agence Postale		100%
<b>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>35,00</b>	<b>Communication - Agence Postale</b>	<b>A compter du 01/04/2021</b>	<b>100%</b>
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00	Finances		80%
<b>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>35,00</b>	<b>Finances</b>	<b>A compter du 01/04/2021</b>	<b>80%</b>
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35,00	Secrétariat - Ressources Humaines		100%
<b>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>35,00</b>	<b>Secrétariat - Ressources Humaines</b>	<b>A compter du 01/04/2021</b>	<b>100%</b>
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur Principal	A	1	35,00	Directeur Pôle Technique		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	22,00	ATSEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,63	ATSEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,00	Responsable Restaurant Scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	23,97	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	32,00	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	20,23	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	24,55	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	6,62	Agent de restaurant scolaire		100%

Adjoint Technique	C	1	4,65	Agent de restaurant scolaire	100%
<b>Filière Animation</b>					
Animateur Principal	B	1	35	Directeur Pôle Enfance Education-Jeunesse	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	29,75	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	17,00	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	35,00	Agent d'animation	100%
Adjoint Animation	C	1	23,87	Agent d'animation	100%
			856,27		
TOTAL BUDGETISE (nombre de postes)			29		
ETP BUDGETISE			24,46		

**16 – INSTALLATION CLASSEE : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SCEA  
LOG ELEVAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 23),

DECIDE

Article unique : de faire les observations suivantes à cette demande de modification d'élevage à savoir :

- L'emplacement du centre de collecte des effluents d'élevage sur la plateforme de compostage située au lieu-dit « l'étang rompu » ne risque-t-il pas de produire des désagréments supplémentaires au niveau des odeurs ?
- Ce projet est-il compatible avec l'évolution de la législation concernant les élevages en cage ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire  
Patrick MANDIN

La secrétaire  
Madame Amélie SUREAU



Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 25 JANVIER 2021

Patrick MANDIN		Mathilde BOUILLET	
Jean-Michel LUMEAU		Marie-Anne BRISARD	
Sabine LOIZEAU		Guillaume BROSSET	
Jean-Pierre DROILLARD		Aurélien CAILLEAUD	
Nathalie GODARD		Nicole CHATAIGNER	
Mathieu GOBIN		Maxime GROLLEAU	
François ALBERT		Annabelle LOISEAU	Excusée
Sophie SIONNEAU		Magali MARTINEZ	
Frédéric AUCLAIR		Cyril ROUTCHENKO	
Jean-Yves BODET		Amélie SUREAU	
Alain BOS		Bérénice TREILLARD	